

CANDELA Invest
Société anonyme
Boulevard de la Cambre 33
1000 Bruxelles
BCE 0810.604.650
(la "Société")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an 2015, le 27 novembre, les actionnaires de la société se sont réunis au siège de la société à 1000 Bruxelles, boulevard de la cambre 33, sur convocation du Conseil d'Administration.

BUREAU

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Marco MENNELLA.
Madame Nadia DE WACHTER remplit les fonctions de Secrétaire.

Composition de l'Assemblée

1. Actionnaires :

La liste des présences a été établie et signée par les actionnaires en personne ou par leur mandataire en entrant en séance. La liste des présences et les éventuelles procurations y mentionnées demeureront annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).

La convocation contenant les ordres du jour a été faite conformément à la loi par insertion dans le Moniteur Belge le 12 novembre 2015.

La Secrétaire dépose sur le bureau les numéros justificatifs du Moniteur Belge.

Quinze jours avant la réunion de la présente Assemblée Générale Ordinaire, une copie des documents visés à l'article 535 du Code des sociétés ont été mis à la disposition des actionnaires de la Société et de toute personne visée par lesdits articles.

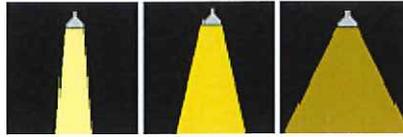
Conformément à l'article 34 des statuts et à la convocation à la présente Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires de titres dématérialisés y sont admis pourvu qu'ils aient effectué le blocage de leurs titres pour le 25 novembre 2015 et qu'ils présentent la preuve dudit blocage à l'Assemblée Générale.

2. Administrateurs :

Le Président constate que tous les administrateurs de la Société en fonction sont présents représentés ou excusés, de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation à leur égard.

Il s'agit de :

- Monsieur Marco Mennella : présent
- Monsieur Cyril Josset : présent
- Madame Jane Ong : excusée



3. Commissaire :

Le Président constate que le commissaire de la Société en fonction est présent ou représenté, de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation à son égard. Il s'agit de Monsieur Geert VAN GOOLEN, dont les bureaux sont situés à 1851 Grimbergen, Kerkstraat 152.

EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels**
2. **Approbation des comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 juillet 2015 et affectation du résultat**
3. **Décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2015**
4. **Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2015**
5. **Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution ce qui précède**

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée pour délibérer, conformément aux dispositions légales et aux statuts.

L'exposé de Monsieur le Président étant reconnu exact par l'Assemblée Générale Ordinaire celle-ci aborde l'ordre du jour et, après délibérations, prend les résolutions suivantes :

1. **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels**
2. **Approbation des comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 juillet 2015 et affectation du résultat**

VOTE : L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes annuels clôturés au 31 juillet 2015 qui présentent une perte de € 278.019,88 et décide de reporter celle-ci à l'exercice suivant.



3. Décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2015

VOTE : l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2015.

4. Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2015

4.1 Décharge

VOTE : l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2015.

4.2 Renouvellement mandat

Le commissaire étant arrivé au terme de son mandat, l'Assemblée décide de reconduire le mandat de Monsieur Geert VAN GOOLEN, dont les bureaux sont situés à 1851 Grimbergen, Kerkstraat 152 en qualité de commissaire, et ce pour un nouveau mandat de trois ans.

Son mandat arrivera donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en deux mille dix-huit.

L'Assemblée fixe la rémunération du commissaire à la somme forfaitaire de €7.739 par an. Les honoraires annuels du commissaire sont hors TVA, débours divers et cotisation IRE. Ces honoraires seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.

5. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution ce qui précède

VOTE : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de conférer tous pouvoirs à chacun des administrateurs, à Me Patrick della FAILLE et Me Mélanie de MARNIX, avocats au Barreau de Bruxelles ayant leurs bureaux à 1000 Bruxelles, Avenue du port 86c boîte 113, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

La Secrétaire



Annexes :

1. Liste des présences ;
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 juillet 2015 ;
3. Rapport du commissaire, Monsieur Geert VAN GOOLEN, réviseur d'entreprises, relatif à l'exercice social clôturé au 31 juillet 2015 ;
4. Copie des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 juillet 2015